



82 avenue de la Riondaz
73870 Saint-Julien-Mondenis

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne, s'est réuni au siège à Saint-Julien-Mondenis, sous la présidence de François CHEMIN, Président, à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de membres
en exercice : 23
présents : 22
votants : 23

Date convocation :
13.05.2026

Date de publication :

26 mai 2026

N°16.2026

Présents : CHEMIN François, COUVERT Jean-Marc, FERNANDES Humberto, PASTEL Catherine, BAUDRAY Fabrice, BOIS Patrick, JEACOMINE Marc, REYNAUD Claude, TRUCHET Christophe, DEMONNAZ Jacky, NOEL Jacques, OLIOT Patrice, BONNIVARD Annie, CECILLE Joël, DEJEAN Jocelyne, RANCUREL Marie-France, BAUDIN Pascal, JACOB Christian, PERRET Aimé, RAMBAUD Xavier,

Représenté par pouvoir : HOENEN Arnaud (procuration à DEMONNAZ Jacky),

Absents : DUFRENEY Frédéric, GUEHO Cédric,

Secrétaire de séance : Joël CECILLE

Objet : Election des Vice-Présidents

Monsieur le Président explique que l'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Président (articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il nomme deux assesseurs : Monsieur Humberto FERNANDES et Monsieur Fabrice BAUDRAY.

Il rappelle que le comité syndical, lors de cette séance, a fixé à CINQ le nombre de Vice-Présidents à élire.

Il est procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, à l'élection des 5 Vice-Présidents :

Election du 1er Vice-Président :

Monsieur le Président fait un appel à candidature.

Un délégué se porte candidat :

- Joël CECILLE de la Communauté de Communes Terres de Maurienne

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents	22
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Monsieur Joël CECILLE ayant obtenu la majorité absolue avec 23 voix - vingt-trois voix - a été proclamé 1er Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne et a été immédiatement installé.

Election du 2ème Vice-Président :

Monsieur le Président fait un appel à candidature.

Un délégué se porte candidat :

- Christian JACOB de la Communauté de Communes Maurienne Galibier

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents	22
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs ou nuls)	1
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Monsieur Christian JACOB ayant obtenu la majorité absolue avec 22 voix – vingt-deux voix - a été proclamé 2ème Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne et a été immédiatement installé.

Election du 3ème Vice-Président :

Monsieur le Président fait un appel à candidature.

Un délégué se porte candidat :

- Jacky DEMONNAZ de la Communauté de Communes Porte de Maurienne

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents	22
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs ou nuls)	1
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Monsieur Jacky DEMONNAZ ayant obtenu la majorité absolue avec 22 voix - vingt-deux voix - a été proclamé 3ème Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne et a été immédiatement installé.

Election du 4ème Vice-Président :

Monsieur le Président fait un appel à candidature.

Un délégué se porte candidat :

- Patrick BOIS de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents	22
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Monsieur Patrick BOIS ayant obtenu la majorité absolue avec 23 voix – vingt-trois voix - a été proclamé 4ème Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne et a été immédiatement installé.

Election du 5ème Vice-Président :

Monsieur le Président fait un appel à candidature.

Deux délégués se portent candidats :

- Cédric GUEHO de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise
- Marc JEACOMINE de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents	22
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Monsieur Cédric GUEHO ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix - treize voix - a été proclamé 5ème Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne et a été immédiatement installé.

Le secrétaire,
Joël CECILLE



Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,
Le Président,
François CHEMIN

